

## Mutuelle Salariés : A peine privatisée, c'est encore une fois les postiers qui paient.

La Poste a convié les organisations syndicales représentatives à une « négociation » sur l'ajustement des options de frais de santé pour les salariés, en raison du déficit de l'option 3 en 2024 et 2025.

Entre les lignes, La Poste a pris des mesures 2 ans auparavant qui ont épuisé les réserves, notamment en limitant le contrat de base (celui où elle participe) et en augmentant les prestations incluses dans l'option 3. Forcément, l'option 3 a été plébiscitée car la plus couvrante sur l'optique et le dentaire, mettant à mal l'équilibre du contrat de groupe.

Les réserves s'épuisant, La Poste convie à de pseudo négo puisqu'elle n'entend pas mettre la main au porte-monnaie. Par ailleurs, c'est elle qui négocie les modifications avec l'assureur... assureur qui n'est autre que CNP, une filiale de La Poste !!!

**N'en jetez plus la cour est pleine...**

### 3 choix sont proposés :

- une augmentation tarifaire de 30% de l'option 3,
- une refonte des 3 options avec des prestations légèrement améliorées de la base sans augmentation (avec une différenciation, employés et cadres, subsistante) et un rééquilibrage (employés et cadres fusionnés) avec augmentation répartie du prix des options,
- une diminution drastique des remboursements sur l'option 3 s'il n'y a pas de signature des Organisations Syndicales.

Petite cerise sur le gâteau, l'entreprise nous annonce une obligation d'accord pour la fin octobre maximum ! Car elle doit relancer un appel d'offre sur la mutuelle des salariés. Pour se faire, la mariée doit être pimpante et à l'équilibre.

**Pour la CGT, la situation est inacceptable tant sur l'ouverture de la pseudo négociation que sur les mesures proposées.**

### Nous demandons :

- ✓ L'intégration maximum de toutes les prestations dans le contrat de base tout en correspondant à l'obligation de contrat dit responsable.
- ✓ La prise en charge à 100% par La Poste du contrat de base conformément ses prétentions en matière de bonne santé et bien-être au travail des postiers. (Cf accord QVCT).

**Pour la CGT la santé n'a pas de prix et nous ne devons pas perdre notre vie à la gagner. La Poste peut utiliser quelques millions dans les milliards de bénéfices réalisés par le travail des postières et des postiers.**

